

Eric Furmanczak est désigné secrétaire de séance.

Présentation du projet scientifique et culturel du Musée du Trièves.  
Intervention d'Emmanuel Landas, muséographe

Une réflexion a été engagée depuis 2019 afin de faire du Musée du Trièves un outil attractif pour le territoire. Aujourd'hui, le constat montre que le Trièves souffre d'un déficit d'image sur le plan national ; ce projet servira peut-être à renforcer l'attractivité du territoire et à diversifier les publics qui viennent visiter le Musée.

Une première phase « Etat des lieux » a permis d'identifier 3 scénarii correspondant à différentes ambitions. Lorsque le choix entre ces scénarii sera fait, il conviendra de rédiger le projet scientifique et culturel en prenant en compte tous les aspects pour arriver à avoir un vrai outil de valorisation du patrimoine.

Ce projet, outil au service de la collectivité, des élus et des techniciens, permettra de se projeter dans le temps sur des orientations concrètes et de conduire la politique culturelle du Trièves tout en créant du lien social dans le territoire. Il est important de retenir de ce travail qu'il ne concerne pas uniquement le domaine restrictif de la culture mais qu'il a une ambition territoriale et peut constituer un levier à la fois économique, touristique et social.

Jérôme Fauconnier invite chacun à prendre connaissance du diagnostic et remercie le service « Culture » et Mr Emmanuel Landas.

**Approbation du compte rendu du conseil du 1<sup>er</sup> février 2021**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**1- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – subvention 2021 à l'association La Réserve**

Le 19 mai 2019, le conseil communautaire a approuvé l'élaboration d'une candidature du Trièves à l'expérimentation nationale « Territoire Zéro chômeur de Longue Durée ».

La dynamique territoriale est animée par l'association La Réserve avec un appui important de nombreux bénévoles et le soutien de la Communauté de communes et du Département notamment.

En 2020, un animateur a été recruté au sein de l'association « La Réserve » pour appuyer les groupes de travail et élargir la mobilisation. Du fait de la crise sanitaire, l'élaboration du dossier final de candidature a été retardé, mais un dossier de pré-candidature a été rédigé et transmis à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue durée » ; un site internet a été développé ; de nombreuses réunions ont été organisées en distanciel, et les chômeurs de longue durée sont toujours mobilisés, notamment au travers d'actions concrètes. Enfin, en décembre 2020, la seconde loi d'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » a été votée et proposera au second semestre 2021 un élargissement de l'expérimentation à 50 nouveaux territoires.

Afin de finaliser l'élaboration du dossier de candidature, de maintenir la mobilisation territoriale et de réaliser les actions et outils de communication nécessaires en vue de la période de sélection qui s'annonce au niveau national, l'association La Réserve, qui porte le poste d'animation, sollicite auprès de la Communauté de communes une subvention de 15 000 € pour l'année 2021. Cette subvention est d'ores et déjà prévue dans le budget 2021 qui sera voté le 27 mars prochain.

Pour faire face aux dépenses liées à cette animation du premier trimestre 2021, « La Réserve » sollicite dès à présent une avance de subvention d'un montant de 6 900 €.

Le conseil est invité à approuver l'attribution et le versement d'un acompte de la subvention 2021 à l'association la Réserve.

**Vote : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – subvention 2021 à l'association La Réserve**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**2- Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour l'année 2021**

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la communauté de communes à l'association nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) pour l'année 2021 et ainsi continuer à être reconnu comme « projet émergent ».

Être reconnu comme « projet émergent » permet de bénéficier du centre de ressources et de développement de TZCLD. Grâce au recensement des différents projets, l'association TZCLD adapte son accompagnement aux besoins locaux et renforce son travail de capitalisation. « Territoires zéro chômeur de longue durée » est une démarche de territoires et c'est la multiplication des volontés locales qui a permis d'obtenir une 2e loi.

Coût de l'adhésion annuelle à l'association nationale TZCLD : 500 euros

**Vote : Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour l'année 2021**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **3- Convention de partenariat avec le centre Terre vivante**

La convention a pour objet de définir les engagements de la communauté de communes et du service tourisme en appui à la mise en place du service de pré-réservation des visites du centre Terre Vivante. De même, le service tourisme et le Centre Terre Vivante souhaite établir des relations de promotion mutuelle dans l'esprit d'un partenariat dont les modalités sont prévues à la convention.

**Vote : Convention de partenariat avec le Centre Terre vivante**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **4- Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre de la mise en œuvre du Projet culturel de territoire et de l'action culturelle en Trièves**

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère pour le financement de l'action culturelle en Trièves selon le plan de financement suivant :

<i>Autofinancement CCT</i>	24 114€
Département de l'Isère	5 000€
<b>TOTAL</b>	<b>29 114€</b>

A la question portant sur la possibilité d'avoir d'autres partenaires financeurs que le Département, Pierre Suzzarini répond par l'affirmative ; en effet, La Région et la DRAC peuvent être financeurs selon le type d'actions. La Région intervient fortement dans le cadre du Réseau Lecture publique.

**Vote : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre de la mise en œuvre du Projet culturel de territoire et de l'action culturelle en Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **5- Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du fonctionnement, de l'animation, et du rayonnement du Musée du Trièves**

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère selon le plan de financement suivant :

<i>Autofinancement CCT</i>	14 000€
Billetterie	2 000€
Département de l'Isère	13 500€
<b>TOTAL</b>	<b>29 500€</b>

**Vote : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre de la mise en œuvre du fonctionnement, de l'animation, et du rayonnement du Musée du Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **6- Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du fonctionnement, de l'animation, et du rayonnement du Fonds documentaire Triévois**

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère selon le plan de financement suivant :

<i>Autofinancement CCT</i>	3 500€
Département de l'Isère	4 000€
<b>TOTAL</b>	<b>7 500€</b>

**Vote : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre de la mise en œuvre du fonctionnement, de l'animation, et du rayonnement du Fonds documentaire Triévois**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **7- Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre de l'animation du patrimoine**

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère selon le plan de financement suivant :

Autofinancement CCT	31 566€
Département de l'Isère	4 000€
<b>TOTAL</b>	<b>35 566€</b>

**Vote : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre de l'animation du patrimoine**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **8- Convention constitutive de groupement de commandes – modernisation et gestion partenariales de l'usine d'incinération sur le site ATHANOR – Avenant n°2**

Une convention constitutive de groupement de commandes a été signée entre Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes Le Grésivaudan, la communauté de communes du Trièves, la communauté de communes de l'Oisans et la communauté de communes de la Matheysine, le 6 novembre 2018.

Cette convention, modifiée par un premier avenant en février 2020, a pour objet la création d'un groupement de commandes pour la passation de marchés d'exploitation de l'actuelle unité d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) située sur le site ATHANOR à La Tronche, et de conception, construction, exploitation et maintenance de la future UIVE sur le même site (y compris démolition de l'actuel centre de tri).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant n°2 à ladite convention concernant :

- L'adhésion de Saint Marcellin Vercors Isère communauté au groupement de commandes
- La modification des capacités réservées par chacun des membres portant la capacité de la future UIVE à 165 000 tonnes (*cf. délibération du conseil communautaire en date du 01/02/2021 fixant les nouveaux tonnages pour la communauté de communes du Trièves*)
- La suppression de la clause de confidentialité prévue à l'article 19 de la convention.

**Vote : Convention constitutive de groupement de commandes – modernisation et gestion partenariales de l'usine d'incinération sur le site ATHANOR – Avenant n°2**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **9- Attribution marché de fourniture : compacteur à déchets pour la déchetterie de Monestier de Clermont**

Suite à la consultation pour l'acquisition d'un compacteur à déchets pour la déchetterie de Monestier de Clermont, il est proposé d'attribuer le marché de fourniture à la société PACKMAT Système SAS pour un montant de 99 000 € H.T.

**Vote : Attribution marché de fourniture : compacteur à déchets pour la déchetterie de Monestier de Clermont**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **10- Convention de partenariat « Label Ecoles numériques 2020 » pour les écoles de Monestier de Clermont, maternelle, de Mens maternelle et le RPI Monestier du Percy/St Maurice en Trièves**

L'académie de Grenoble propose des conventions de partenariat afin de soutenir financièrement les collectivités territoriales, ou les établissements secondaires qui souhaitent mettre en place un projet d'équipement numérique.

Les écoles de Monestier de Clermont maternelle, Mens maternelle et le RPI Monestier du Percy/Saint Maurice en Trièves ont fait part de leur intérêt d'être partenaire. Cet élément a été intégré dans la demande faite auprès du Ministère. Après examen, celle-ci a été retenue.

La sélection ouvre droit à un soutien financier de l'Etat pour l'acquisition d'équipements numériques, ainsi que pour la formation et l'accompagnement des équipes enseignantes.

L'Académie s'engage à verser à la collectivité la somme de 6 000 € sur production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, soit 50 % des dépenses engagées. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la communauté de communes du Trièves et l'académie de Grenoble.

**Vote : Convention de partenariat « Label Ecoles numériques 2020 » pour les écoles de Monestier de Clermont, maternelle, de Mens maternelle et le RPI Monestier du Percy/St Maurice en Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **11- Programme de travaux AEP 2021 – Reports et demandes complémentaires**

Vu les délibérations du 9 mars 2020 et du 14 décembre 2020 approuvant la programmation des travaux « Eau potable » pour les années 2020 et 2021 :

- Commune de Sinard - Les Fauries : remplacement 340ml - Montant des travaux : 48 000 € HT.

- Commune de Roissard - hameau du Fau : renforcement 540ml – Montant des travaux : 65 000 € HT.
- Commune de Saint-Martin-de-la-Cluze – hameau des Brets : déplacement d'une conduite sur 85ml – Montant des travaux 10 000 € HT.
- Commune de Saint-Michel-les-Portes : aménagement du citerneau de Fraichinet – Montant des travaux : 25 000 € HT.

Considérant que :

- Les travaux à Sinard-Les Fauries doivent être coordonnés avec la commune dans le cadre de la défense incendie
- Les travaux à Roissard-le Fau doivent être coordonnés avec le département dans le cadre d'aménagements de la RD 1075.

Et que par conséquent ils sont reportés après 2021 (montant : 113 000 € HT)

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la programmation modificative suivante :

- Saint-Martin-de-la-Cluze : Remplacement de la canalisation en vieille acier du hameau des Brets par de la fonte ductile pour porter le linéaire de canalisation renouvelée à 360ml – Montant des travaux : 60 000 € HT contre 10 000 € délibéré le 14 décembre 2020.
- Saint-Michel-les-Portes, Gresse-en-Vercors : du fait de la complexité des travaux (encorbellement au-dessus du ruisseau de Pellas, percement d'ouvrages, diamètre de canalisation supérieur à 300mm), le montant de l'opération a été réévalué : 40 000 € HT contre 25 000 € délibéré le 14 décembre 2020.

Montant du programme complémentaire : 65 000 € HT

**Vote : Programme de travaux AEP 2021 – Reports et demandes complémentaires**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **– Questions diverses**

### ☐ **Informations diverses :**

Rappel :

- Conseil des Maires : samedi 6 mars, 9h à Lalley ; première présentation sur les réflexions de la commission « Mobilités » : moyens financiers, stratégie du territoire etc...
- Prochain conseil communautaire : samedi 27 mars, 9h à Clelles

CRTE :

Le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) doit être signé au mois de juin ; il s'agit d'un contrat avec l'Etat et le Département.

Le Président sollicite les communes pour transmettre à la CCT leurs projets et en particulier ceux concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Des sessions de travail avec la Préfecture auront lieu afin d'écrire le projet de territoire avec des fiches actions portant sur les projets prévus jusqu'en 2026. Un volet « Eau et assainissement » reprenant les diverses subventions de l'Agence de l'eau figurera dans ce contrat.

Vaccination :

Jérôme Fauconnier remercie la commune de Saint Martin de Clelles pour son accueil. La 2<sup>ème</sup> injection du vaccin est prévue le 18 mars prochain au cours de laquelle 100 nouvelles personnes pourront bénéficier d'une 1<sup>ère</sup> injection.

Information Ressources Humaines : Fanny Lacroix, dans le cadre de ses interventions au Centre de Gestion de l'Isère, informe de l'existence d'un document de mise en œuvre des avancements de grades des agents à destination des petites communes afin de leur apporter de l'aide.

D'autre part, le Centre de Gestion a organisé des formations de secrétaires de mairie ; 10 personnes sont désormais susceptibles de pouvoir travailler dans une commune suite à cette formation. Fanny Lacroix propose de transmettre la liste de ces personnes aux communes qui le souhaitent.

Indemnités des élus : Jérôme Fauconnier fait part d'une nouvelle obligation incombant aux collectivités territoriales ; en effet, il est désormais obligatoire de communiquer le montant des indemnités des élus. En ce qui concerne la CCT, le tableau des indemnités sera présenté lors du prochain conseil communautaire. Les communes devront également le faire dans leurs conseils municipaux et ce, avant le 30 mars prochain.

Contrat ZRR : Il s'agit d'un programme de subventions pour l'eau potable et l'assainissement collectif mis en place par l'Agence de l'eau à destination des territoires ruraux. L'enveloppe globale s'élève à 250 millions d'euros dont 110 pour l'assainissement. Les 27 communes du Trièves sont concernées par ce projet. Toutefois, il convient de noter que ce projet ne concerne pas le SPANC.

Les projets relatifs à l'eau potable et l'assainissement collectif doivent être déposés cette année pour pouvoir commencer les travaux. Les projets communaux doivent être intégrés dans un contrat avec la CCT pour pouvoir prétendre au montant maximal de subvention (70% contre 50%).

Pour l'eau potable, les travaux éligibles aux subventions ZRR concernent tout ce qui améliore les performances des réseaux en terme de qualité, de durabilité, de gestion, de connaissance. Pour l'assainissement collectif, il s'agit de réduire la pollution et d'améliorer la collecte.

Dans le cadre du travail autour de la prise de compétence « Eau et assainissement », un état des lieux a été fait pendant le mandat précédent avec les chiffrages des travaux à effectuer. Jérôme Fauconnier conseille aux nouveaux élus de prendre connaissance de ce document qui donne une bonne photographie du territoire et constitue une base de travail même s'il conviendra d'effectuer des mises à jour car des travaux ont d'ores et déjà été réalisés dans certaines communes.

La commission « Eau » se réunira le 23 mars prochain à 18h. Il y sera largement question du contrat ZRR en présence de Mr David Trautman de l'Agence de l'eau et de Mme Stéphanie Crouzet du Département de l'Isère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20hres.